Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le 08/02/2023

ID: 038-213800261-20230206-D2023_015-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE Arrondissement de LA TOUR DU PIN Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15 En exercice : 15 Qui ont délibéré : 10+4

Séance du 06 février 2023

Date d'affichage

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Acte rendu exécutoire après Dépôt en Préfecture

Le:

Et publication ou notification le :

L'an deux mil vingt-trois, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

<u>Présents</u>: BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PARISSE Thomas — PELERIN Yves — SIMIAN Régine— TORRES Gaëlle

<u>Absent(s) excusé(s)</u>: CREBESSEGUES Étienne — JACQUIER Habiba — MILLET Benoit — RODRIGUES BARBOSA Florent — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s):

<u>Procuration(s)</u>: MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — CREBESSEGUES Étienne à TORRES Gaëlle - JACQUIER Habiba à FRANCHELLIN Jean-Claude — RODRIGUES BARBOSA Florent à PELERIN Yves

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2023 015

OBJET: AMENAGEMENT VOIRIE ET RESEAU CHEMIN DES MARAIS

Le Maire, Jean-Pierre Berthelot, présente à l'assemblée un devis émanant du Géomètre expert Ellipse pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'aménagement voirie et réseau eau pluviale du chemin des Marais.

Ce devis comprend:

- Une réunion de concertation avec les élus pour définir les attentes.
- 1 à 2 esquisses d'aménagements proposés.
- Le chiffrage sommaire des travaux.
- L'élaboration du dossier d'AVant-Projet (AVP) pour demande de subvention.

Le devis présenté s'élève à 2 375,00€ HT (2 850,00€ TTC).

Après concertation le conseil municipal valide le devis émanant du Cabinet Ellipse pour un montant HT de 2 375,00€ soit 2 850,00€ TTC.

Pour: 10 +4 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.

